



Communiqué de presse

Mercredi 11 septembre 2013

La Traversée du Lac est réalisable plus rapidement grâce à un partenariat public-privé

Faute de moyens financiers au plan fédéral, plusieurs infrastructures visant à supprimer les goulets d'étranglement sur les routes sont reportées aux calendes grecques. C'est le cas notamment de la Traversée du Lac, dans le canton de Genève. Cette région souffre en effet d'engorgements chroniques croissants. Des solutions alternatives de financement existent et méritent d'être prises en considération. Une étude démontre ainsi que la Traversée du Lac présente toutes les qualités requises pour une réalisation en partenariat public-privé, avec de nombreux avantages à la clé, dont une réalisation plus rapide de l'ouvrage. L'étude a été réalisée sur mandat conjoint octroyé par la Fédération des Entreprises Romandes Genève (FER Genève), la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG), la Fédération genevoise des métiers du bâtiment (FMB), la Fondation Genève Place Financière, Retraites populaires, Losinger Marazzi, UBS et economiesuisse.

Un partenariat public-privé permet de réaliser la Traversée du Lac avant 2030

Avec près de 270 jours de bouchons par an, le bassin genevois est l'un des plus embouteillés de Suisse. La situation empirera si rien n'est entrepris. D'ici à 2030, 200'000 habitants supplémentaires – dont 100'000 pour le seul canton – sont attendus dans la région franco-valdo-genevoise ; les déplacements augmenteront de près de 26% dans cet intervalle, selon les études de l'Etat de Genève. Aussi, la Traversée du Lac fait partie intégrante du plan stratégique « Mobilités 2030 » du Conseil d'Etat genevois, adopté au printemps dernier, pour répondre à ces besoins de mobilité croissants. Cet ouvrage n'ayant pas été retenu dans le deuxième paquet de la Confédération pour la suppression des goulets d'étranglement, il est donc opportun d'envisager le partenariat public-privé (PPP) comme une solution alternative. En effet, toutes les conditions nécessaires pour une réalisation par un PPP de la Traversée du Lac sont réunies, selon l'étude effectuée par un consortium d'experts piloté par ProgTrans AG.

Amélioration de la qualité de vie au centre-ville de Genève et développement des transports publics et de la mobilité douce

L'étude confirme que la Traversée du Lac contribuera à soulager durablement la problématique des goulets d'étranglement de toute une région. Elle pourrait ainsi délester les autres routes de près de 80'000 véhicules par jour, en reportant les déplacements entre l'est et l'ouest de l'agglomération sur le réseau autoroutier. Le développement des transports publics et de la mobilité douce dans le cœur urbain pourrait ainsi être mis en place plus rapidement. Le gain de temps en déplacement pour les usagers de la Traversée du Lac serait d'environ 20 minutes par trajet aux heures de pointe.

Des investisseurs intéressés par le projet

Une enquête menée auprès d'institutions financières, parmi lesquelles des caisses de pension, révèle que des partenaires privés sont très intéressés à investir dans ce type de projet. La Traversée du Lac peut d'ailleurs être financée uniquement par des fonds privés, l'ouvrage restant une infrastructure publique, en mains des autorités publiques. L'étude montre qu'un financement mixte, avec une part de financement public, représenterait une option intéressante, dans la mesure où elle allègerait la charge financière de l'Etat. Les simulations réalisées dans l'étude permettent d'identifier les leviers d'action, pour moduler le financement par PPP à satisfaction aussi bien des pouvoirs publics que des investisseurs privés.

Un ouvrage ambitieux, mais réalisable sur le plan technique

En Europe, le PPP a permis de réaliser plusieurs projets d'une envergure comparable. Techniquement, ce chantier représente un beau défi. Le franchissement du lac par un pont ou un tunnel s'avère complexe compte tenu de la nature des sols. Mais les solutions existent et l'expertise technique confirme les conclusions des études réalisées par l'Etat de Genève. En plus des solutions déjà esquissées, la possibilité de creuser un tunnel sous-lacustre serait non seulement envisageable, mais financièrement aussi plus avantageuse ; elle serait, en outre, plus favorable du point de vue environnemental.

Des avantages significatifs pour l'Etat

Une réalisation par un PPP a, pour l'Etat, des avantages significatifs. Le consortium d'experts a notamment mis en exergue les éléments suivants :

- Une optimisation du projet et une maîtrise complète des coûts sur le long terme, grâce à une approche globale du cycle de vie de l'infrastructure qui tient compte des prestations de développement, de conception, de financement, de construction, d'exploitation et de maintenance.
- Une durée de conception et de réalisation de l'ouvrage réduite, en raison du fait que la rémunération du partenaire privé dépend du respect des conditions définies, préalablement, dans le contrat.
- Une répartition équilibrée des risques entre partenaires, chacun prenant en charge ceux qu'il est le mieux à même d'assumer.
- Une meilleure prévisibilité pour le budget de l'Etat, ainsi que la possibilité de faire davantage participer les usagers au financement, à travers un péage par exemple, lorsque l'ouvrage s'y prête.

L'étude arrive ainsi à la conclusion que la Traversée du Lac est un ouvrage nécessaire pour fluidifier la circulation dans la région franco-valdo-genevoise, qu'elle est techniquement réalisable et qu'elle remplit toutes les conditions requises pour une réalisation via un partenariat public-privé.

Informations générales:

Alain Meylan, Directeur du département des associations - FER Genève
Tél. + 41 79 200 75 74

Jacques Jeannerat, Directeur général CCIG
Tél. + 41 78 622 22 91

Nicolas Rufener, Secrétaire général de la FMB
Tél. + 41 22 339 90 00

Steve Bernard, Directeur de la Fondation
Genève Place Financière
Tél. + 41 22 849 19 19

Cristina Gaggini, Directrice romande
d'économiesuisse
Tél. + 41 78 781 82 39

Informations techniques sur l'étude:

Serge Bodart, Ingénieur Conseil EPFL-SIA
Tél. + 41 79 680 39 65